



PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Direction régionale
des affaires culturelles

Lyon, le 17 AVR. 2019

Arrêté n° 19 - 104

portant inscription au titre des monuments historiques
du monument aux morts de SAINT-SAUVES-D'Auvergne (Puy-de-Dôme)

LE PREFET DE LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES,

Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite

Vu le code du patrimoine, livre VI, titres I et II,

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les départements et les régions,

Vu l'avis de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture du 11 décembre 2018,

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier,

considérant que le monument aux morts de Saint-Sauves-d'Auvergne recèle à la fois une véritable délicatesse et une grande émotion s'exprimant dans le traitement sculpté dû à un artiste confirmé dans la typologie commémorative ainsi que dans la composition resserrée de la narration,

arrête :

Article 1^{er} : est inscrit au titre des monuments historiques et en totalité le monument aux morts situé sur la parcelle n°57, d'une contenance de 125 m², figurant au cadastre section AD à SAINT-SAUVES-D'Auvergne et appartenant à la COMMUNE DE SAINT-SAUVES-D'Auvergne (SIREN 216 303 974) depuis une date antérieure au 1^{er} janvier 1956.

Article 2 : le présent arrêté sera notifié au maire propriétaire concernée, et, le cas échéant, à l'autorité compétente en matière de plan local d'urbanisme.

Article 3 : le préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au fichier immobilier de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Le préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes



Pascal MAILHOS

P.J. : 1 plan

Département :
PUY DE DOME

Commune :
SAINT-SAUVES-D AUVERGNE

Section : AD
Feuille : 000 AD 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/650

Date d'édition : 28/11/2018
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC46
©2017 Ministère de l'Action et des
Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
CLERMONT-FERRAND
Centre des impôts foncier Boulevard
Berthelot 63033
63033 CLERMONT-FERRAND CEDEX
tél. 04 73 43 21 54 -fax
ptgc.puy-de-dome@dgif.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

Vu pour être annexé
à l'arrêté n° 19 - 104
du

10 AVR. 2019

